

# Société en mutation et nouvelles technologies : L'avenir de la profession d'avocat

Par Maître Paul Brender, Maître Aurélie Bourgault, et Maître Laetitia Le Meteyer, avocats au barreau de Rennes

La profession d'avocat connaît des transformations organisationnelles, technologiques et structurelles majeures en raison des mutations de notre société et de la recrudescence des technologies de l'information dans nos quotidiens.

**L**es besoins des clients ont fait évoluer leurs modes de consommation et leurs moyens de communication y compris avec les avocats.

L'émergence de technologies comme le big data, les plateformes d'intermédiation ou l'intelligence artificielle (IA) sont autant de facteurs qui transforment le marché du droit.

## Les nouveaux modes d'accès à l'avocat pour le justiciable et les legal tech

L'émergence de legal tech – ces entités proposant des services numériques dédiés au marché du droit – a modifié les modes d'accès à l'avocat et de consommation du droit. De multiples initiatives permettent désormais de faciliter la rencontre entre le citoyen et son conseil, entraînant la démocratisation de la profession et un changement de l'image de l'avocat dans l'esprit du justiciable.

En parallèle, le confinement et le défi de s'adapter à ces événements sanitaires inédits ont été l'occasion de faire évoluer les moyens d'échange entre l'avocat et son client (outil de réservation de RDV en ligne, dématérialisation des process, chatbots, etc.).

Et la notation de l'avocat se démocratise malgré les réticences d'irréductibles qui tentent de maintenir la profession d'avocat loin de toute considération marketing.

La profession adopte donc bien – à son rythme mais sûrement – ces nouveaux usages.

Par ailleurs, l'émergence d'outils de justice dite « prédictive », embarquant des solutions d'IA, préfigure une transformation des pratiques contentieuses. La prise de décision d'une action contentieuse pourra donc être influencée par une analyse préalable et précise des probabilités de succès de l'action, complétant – voire remplaçant – le savoir-faire et l'expérience traditionnelle de l'avocat par l'efficacité des statistiques.

## Des modalités d'exercices bousculées

L'avocat acquiert de nouvelles compétences et initie de nouvelles activités (ex. gestion de projet, mandataire, médiateur, agent d'artiste, DPO). Émerge aussi la pratique du « *legal design* » qui permet de vulgariser le droit pour le justiciable.

Les avocats tentent également de mutualiser leurs compétences et leurs moyens pour accroître leur productivité et répondre plus efficacement aux besoins des clients. À cet effet, des tiers-lieux et des espaces de coworking dédiés aux avocats ont émergé donnant l'image d'un avocat plus accessible.

Pour aller plus loin, de nouvelles structures d'exercice sont également à l'étude, afin de répondre aux enjeux de solidarité et de coopération des avocats. On pense par exemple aux coopératives d'activité et d'emploi (CAE) juridiques.

## Conclusion

L'appréhension des défis auxquels sera confronté l'avocat de demain soulève des interrogations dont celle de l'adéquation de notre déontologie avec ces nouveaux usages.

La solution pour garantir l'évolution durable de la profession d'avocat est connue et immuable : encourager la formation des avocats et des étudiants à ces nouveaux usages.

